

TWINSTAR Tomorrow

- Vous préparez aujourd'hui votre revenu complémentaire À VIE pour demain.
- Votre revenu complémentaire ne peut qu'augmenter.
- Votre capital reste néanmoins disponible.
- Pour vos proches aussi.
- Votre investissement est placé dans les meilleurs fonds.

Et vous ? Souhaitez-vous recevoir un revenu mensuel complémentaire à vie, en plus de votre pension ? Alors contactez votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA afin de définir, ensemble, votre TwinStar Tomorrow.

Investissement net : investissement après déduction de la taxe et des frais d'entrée. TwinStar Tomorrow est un produit d'assurance-vie de la branche 23 émis par AXA Belgium. Les caractéristiques de TwinStar Tomorrow (y compris son régime d'imposition et le coût pour la garantie du revenu complémentaire à vie garanti et du capital minimum en cas de décès) ainsi que des fonds d'investissement internes qui y sont liés sont décrites dans la fiche info financière « Assurance-vie TwinStar Tomorrow », que vous pouvez consulter sur www.axa.be ou demander à votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA, qui peut vous donner aussi le règlement de gestion des fonds.



TWINSTAR Tomorrow

Construisez un revenu
complémentaire À VIE
pour demain.



7.04.7843 - 01.09 - E.F.: Mieke Debeverst, AXA Belgium SA, boulevard du Souverain 25 - 1170 Bruxelles



Qu'est-ce qui rend TwinStar Tomorrow si révolutionnaire ?

- **Vous préparez aujourd'hui votre revenu complémentaire À VIE pour demain.**

Vous investissez aujourd'hui pour recevoir chaque mois un revenu garanti en sus de votre pension à partir de la date que vous souhaitez, dans 10 ans ou plus. Et ce, durant toute votre vie.

- **Votre revenu complémentaire ne peut qu'augmenter.**

Plus longtemps vous investissez votre argent avant de profiter de votre revenu complémentaire, plus ce revenu complémentaire minimum garanti est important. Et si en plus la bourse est en bonne santé, TwinStar Tomorrow contient un mécanisme pour que votre revenu complémentaire puisse en bénéficier. Les temps sont moins favorables ? Pas de souci, vous êtes protégé : vous recevez toujours votre revenu complémentaire minimum garanti.

- **Votre capital reste néanmoins disponible.**

Vous pouvez retirer à tout instant la totalité du capital disponible sur votre contrat. Des retraits partiels sont possibles après la 8^e année.

- **Pour vos proches aussi.**

Imaginez que, vous êtes assuré et vous décédez prématurément. Le capital disponible est alors remis au bénéficiaire que vous avez désigné. Si ce décès survient entre le début du contrat et le 10^e anniversaire du premier versement du revenu mensuel complémentaire, le bénéficiaire peut compter sur un capital minimum garanti égal à la somme des versements nets (après déduction de la taxe et des frais d'entrée) moins les revenus complémentaires déjà versés.

- **Votre investissement est placé dans les meilleurs fonds.**

Votre placement est géré par les meilleurs spécialistes. Seuls les meilleurs fonds, de gestionnaires réputés, entrent en ligne de compte pour TwinStar Tomorrow.

Quel revenu complémentaire vous garantit TwinStar Tomorrow ?

Imaginez. Vous avez 50 ans et vous disposez d'un montant net de 100.000 euros que vous souhaitez investir afin de percevoir plus tard un revenu complémentaire. Grâce à TwinStar Tomorrow, vous pouvez bénéficier d'un revenu mensuel complémentaire garanti À VIE.

Vous percevez votre revenu complémentaire à vie, à partir de	Vous commencez avec un revenu mensuel complémentaire garanti à vie de
60 ans	375 euros
65 ans	495,83 euros

Vous le constatez, **plus votre argent a le temps de fructifier** (laps de temps entre votre versement dans TwinStar Tomorrow et le moment où vous commencez à percevoir votre revenu), **plus ce revenu complémentaire garanti est élevé.**

Et ces montants ne sont que des minimums !

À partir du moment où vous commencez à percevoir votre revenu mensuel complémentaire, il peut être porté à un niveau plus élevé, selon la performance des fonds et la valeur atteinte par votre contrat. Et ainsi de suite tous les 5 ans ! Il augmentera également si vous décidez de verser davantage et ne baissera jamais si vous n'effectuez pas de retrait en cours de contrat.